

Chikungunya : doit-on vacciner le voyageur se rendant en zone d'épidémie ?

Messages clés

- Un vaccin contre le chikungunya est disponible depuis avril 2025. Le vaccin en question contient un virus vivant atténué. Un deuxième vaccin, recombinant, a été approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA), mais il n'est pas encore disponible en Belgique (situation au 01/07/2025).
- Selon son RCP, le vaccin vivant atténué est autorisé à partir de 12 ans. Des effets indésirables graves ont récemment été déclarés chez des sujets de plus de 65 ans. Dans l'attente d'une analyse de ces données, l'EMA avait temporairement déconseillé l'utilisation du vaccin dans cette population. Cette restriction temporaire a désormais été levée, mais il convient de rester particulièrement vigilant quant aux effets indésirables et d'évaluer la balance bénéfice-risque chez chaque patient.
- Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) ne recommande la vaccination que pour les voyageurs âgés de 12 à 64 ans qui se rendent dans des zones en situation d'épidémie. En ce moment (situation 01/07/2025), la seule zone en situation d'épidémie est l'île de La Réunion (dans l'Océan Indien). Une dose, administrée de préférence deux semaines avant le départ, suffit pour être immunisé. Une vaccination de rappel n'est actuellement pas recommandée.

Chikungunya

Le chikungunya est une infection virale transmise par les moustiques *Aedes*, qui piquent pendant la journée. Le tableau clinique est similaire à celui de la dengue ou du zika. Entre 3 et 28 % environ des patients infectés restent asymptomatiques. Les patients symptomatiques développent principalement de la fièvre, des douleurs articulaires et un gonflement des articulations (cf. Wanda pour les médecins – Chikungunya). Ces symptômes peuvent persister pendant des mois, voire des années, et ont donc un impact considérable sur la vie quotidienne des patients. Les infections graves sont plutôt rares et touchent surtout les patients âgés ou les nouveau-nés, infectés pendant l'accouchement ou eux-mêmes piqués au cours des premières semaines qui suivent la naissance^{1,2}.

Le chikungunya est principalement présent dans les zones (sub)tropicale pendant la saison des pluies (cf. Wanda pour les médecins (Chikungunya – world map)). Pendant une épidémie, l'infection peut s'étendre jusqu'à 75 % de la population. La période d'incubation est de 3 à 7 jours (moyennant un intervalle de 1 à 12 jours)².

La prévention du chikungunya passe par l'utilisation de produits anti-moustiques ou par la vaccination².

Vaccination

Vaccins disponibles

À l'heure actuelle, le seul vaccin disponible en Belgique est un **vaccin vivant atténué**. Selon son RCP, le vaccin est autorisé à partir de 12 ans. Les études cliniques ont principalement été menées parmi des sujets âgés de moins de 65 ans. L'efficacité du vaccin repose sur la mesure de la réponse immunitaire. Après une seule dose, environ 99% des sujets ont développé une réponse immunitaire présumée être suffisante pour les protéger contre le chikungunya. Chez les jeunes de 12-17 ans, cette réponse s'est maintenue pendant un minimum de 6 mois après la vaccination. Chez les adultes (à partir de 18 ans), des données indiquent des titres d'anticorps durablement élevés, jusqu'à 2 ans après la vaccination. Il n'existe pas d'étude sur la protection clinique³.

Une dose du vaccin, administrée de préférence deux semaines avant le départ, suffit pour être immunisé. Une vaccination de rappel n'est actuellement pas recommandée. Pour tout complément d'information concernant les effets indésirables, les contre-indications (notamment les patients immunodéprimés) et l'utilisation pendant la grossesse, cf. Répertoire 12.1.1.19.

Des effets indésirables graves ont récemment été signalés chez des personnes âgées de 62 à 89 ans. L'EMA a analysé les

données disponibles : 28 cas d'effets indésirables graves (encéphalite ou symptômes similaires à ceux de l'infection par le chikungunya), dont 3 décès, ont été évalués. Les effets indésirables graves ont surtout été observés chez des personnes de plus de 65 ans souffrant de pathologies chroniques sous-jacentes (maladies cardiovasculaires, diabète sucré ou insuffisance rénale). Pendant la phase d'évaluation et par mesure de précaution, l'utilisation du vaccin avait été temporairement suspendue chez les personnes de plus de 65 ans. L'EMA a désormais finalisé son analyse et levé cette restriction temporaire, mais recommande d'être **particulièrement vigilant quant aux effets indésirables** et d'évaluer la balance bénéfice-risque chez chaque patient avant d'administrer le vaccin (situation au 22/07/2025)^{4,5}.

Dernièrement, l'EMA a approuvé un **deuxième vaccin** contre le chikungunya. Il s'agit d'un **vaccin recombinant** constitué d'une protéine de capside et de deux protéines d'enveloppe du virus chikungunya. Selon son RCP, le vaccin est autorisé pour l'immunisation de personnes à partir de 12 ans. L'autorisation de mise sur le marché de ce vaccin repose, elle aussi, sur des études d'immunogénicité. Parmi les personnes âgées de 12 à 64 ans ayant reçu 1 dose du vaccin, 98 % avaient développé des titres d'anticorps, mesurés 22 jours après la vaccination, jugés suffisamment élevés pour offrir une protection contre le chikungunya. Dans une étude de plus petite envergure, portant sur 413 personnes de plus de 65 ans, ce pourcentage était de 87 %. Dans ces études, la réponse immunitaire s'est maintenue pendant 6 mois ou plus. Il n'existe pas encore de données relatives à la protection à long terme ou à l'efficacité clinique^{6,7}.

Avis aux voyageurs (CSS, mai 2025)

Le CSS recommande la vaccination pour les voyageurs âgés de 12 à 64 ans qui se rendent dans des zones en situation d'épidémie. Une situation d'épidémie est définie comme minimum 100 cas pour 100 000 habitants au cours des trois derniers mois. Le vaccin doit de préférence être administré 14 jours avant le départ. En ce moment (situation 01/07/2025), la seule zone en situation d'épidémie est l'île de La Réunion (dans l'Océan Indien). Pour consulter la carte actualisée, cf. Wanda pour les médecins (Chikungunya – world map)^{2,8}.

Commentaires du CBIP

- Le CSS ne recommande la vaccination contre le chikungunya que pour les voyageurs qui se rendent dans une zone en situation d'épidémie, qui se limite actuellement à un territoire très restreint (situation au 01/07/2025).
- Au moment de la publication de l'avis du CSS, l'EMA n'avait pas encore finalisé son analyse des effets indésirables graves signalés. Par conséquent, le CSS ne recommande pas l'utilisation du vaccin chez les personnes âgées de 65 ans ou plus (situation au 22/07/2025).
- Le vaccin contre le chikungunya étant un vaccin vivant atténué, il faut donc prendre en compte les contre-indications à l'utilisation de ce type de vaccins (notamment grossesse, immunodéficience ou immunosuppression).
- L'efficacité clinique des deux vaccins contre le chikungunya repose exclusivement sur des études d'immunogénicité ; la protection clinique n'a pas été étudiée.
- La protection à long terme reste incertaine. Avec le vaccin vivant atténué, une réponse immunitaire a été constatée jusqu'à au moins 2 ans après la vaccination, et jusqu'à au moins 6 mois chez les adolescents. Pour le vaccin recombinant, les données disponibles se limitent à 6 mois après la vaccination.
- Une contamination par le virus est présumée protégée à vie contre le chikungunya.
- Le vaccin contre le chikungunya n'est pas remboursé. Une dose coûte 137,40 € (situation au 01/07/2025).

Spécialités concernées :

- Ixchik® (cf. Répertoire)
- Vimkunya® : pas encore disponible sur le marché belge

Sources

- 1 World Health Organization: Fact sheet Chikungunya (last update 14/04/2025)
- 2 Wanda pour les médecins: Chikungunya (last update 28/05/2025)
- 3 European Medicines Agency: EPAR Ixchik®
- 4 European Medicines Agency – News – EMA starts review of Ixchik (live attenuated chikungunya vaccine) (last update 7/05/2025)
- 5 European Medicines Agency – News – Ixchik: temporary restriction on vaccinating people 65 years and older to be lifted (last update 11/05/2025)
- 6 European Medicines Agency: EPAR Vimkunya®
- 7 European Medicines Agency – News – New Chikungunya vaccine for adolescents from 12 and adults (last update 31/01/2025)
- 8 CSS. Vaccination against Chikungunya (2025). Avis CSS 9841, Publié le 27/05/2025.

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
Ellen Van Leeuwen (Universiteit Gent).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.